



**Conseil Municipal du 14 avril 2023**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**Délibération n° D/2023/31**

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 24  
présents : 14  
votants : 16

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze avril à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal, dûment convoqué en urgence le 12 avril, Conformément aux articles L.2121-10, et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),  
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Patrice JACQUET, Bernadette VOOGSGERD, Carole BERGER-JACOB, Christian TETARD, Philippe BARBIER, Patrice GOSNET, Alaine HOUREZ, Julia NOJAC, Grégory BENOIT,

Étaient régulièrement représentés :

Nathalie NIOGRET par Julia NOJAC  
Céline RICHARD par Patrice GOSNET

Étaient absents :

Philippe BUIRON, Steve IDJAKIREN, , Jean DECROIX, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Brice BRUNET, Laurent FOHRER, Eliane CHIDIACK et Bruno MELGIES,

Formant la majorité des membres en exercice.

Julia NOJAC a été élue Secrétaire de Séance

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MARS 2023**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-15 et suivants,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 30 mars 2023.  
Absents à la séance du 30 mars 2023 ne prend pas part au vote : Philippe BARBIER.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT

La Secrétaire de Séance

Julia NOJAC

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : .....
- Sa publication sur le site internet de la commune le : .....